
Ensemble franciscain Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala (Mexique) No 702bis

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Ensemble franciscain du monastère et de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala (en tant qu'extension des "Premiers monastères du XVIe siècle sur les versants du Popocatepetl")

Lieu

Ville de Tlaxcala
État de Tlaxcala
Mexique

Brève description

L'ensemble franciscain du monastère et de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala fait partie du premier programme de construction lancé après l'arrivée des franciscains en 1524 pour l'évangélisation et la colonisation des territoires du nord du Mexique.

Cet ensemble est l'un des cinq premiers monastères créés par les frères franciscains, les dominicains et les augustins, et l'un des trois encore existant ; les deux autres sont déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. En tant que tel, il fournit un exemple de modèle architectural et de solution spatiale développés pour répondre au nouveau contexte culturel, qui a intégré des éléments et des savoirs locaux pour créer de nouveaux espaces, comme de vastes atriiums des chapelles ouvertes et des chapelles *posa* afin d'accueillir une grande congrégation. En plus de ces solutions, l'ensemble franciscain du monastère et de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala présente deux autres caractéristiques particulières – une tour isolée et un plafond en bois mudéjar appelé *alfarje* – qui ne sont pas présents dans les autres monastères déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

La situation particulière de l'ensemble sur une acropole a eu pour conséquence une distribution singulière des différents espaces du monastère, mais a également permis au site d'être vu depuis la ville qui se développa autour de lui. Le monastère exerce toujours ses fonctions en tant que lieu dédié aux manifestations religieuses et au culte.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription pour une extension d'un bien en série constituée d'un *monument*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

7 novembre 2018

Antécédents

Il s'agit d'une proposition d'extension du bien en série du patrimoine mondial Premiers monastères du XVIe siècle sur les versants du Popocatepetl (Mexique), qui a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1994 sur la base des critères (ii) et (iv).

Consultations et mission d'évaluation technique

Des études de documents et rapports ont été fournis par des membres des Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS et des experts indépendants.

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 13 au 17 décembre 2020.

Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée à l'État partie le 25 septembre 2020 pour lui demander des informations complémentaires sur la justification de l'inscription, l'analyse comparative, les travaux de restauration, la zone tampon, et les droits de propriétés et la gestion de l'élément constitutif proposé.

Un rapport intermédiaire a été fourni à l'État partie le 25 janvier 2021, qui résume les questions identifiées par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS. De l'information complémentaire a été demandée dans le rapport intermédiaire, incluant : l'analyse comparative, les délimitations du bien proposé pour inscription ; la zone tampon ; et la gestion.

Des informations complémentaires ont été reçues de l'État partie le 12 novembre 2020 et le 26 février 2021 et ont été intégrées dans les sections concernées de ce rapport d'évaluation.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

18 mars 2021

2 Description du bien

Note : Le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires contiennent des descriptions détaillées du bien, de son histoire et de son état de conservation. En raison de la limitation de la longueur des rapports d'évaluation, ce rapport fournit seulement un court résumé des aspects les plus importants

Description et histoire

Le bien en série inscrit des Premiers monastères du XVIe siècle sur les versants du Popocatepetl se compose de 14 monastères situés dans les États de Morelos et Puebla au Mexique : *Atlatlahucan*, *Cuernavaca*, *Hueyapan*, *Oaxtepec*, *Ocuituco*, *Tepoztlán*, *Tetela del Volcán*, *Tlayacapan*, *Totolapan*, *Yecapixtla*, *Zacualpan de Amilpas*, *Calpan*, *Huejotzingo* et *Tochimilco*. Ces

monastères sont des exemples exceptionnels du style architectural et des solutions spatiales adoptés par les premiers missionnaires – franciscains, dominicains et augustins – qui illustrent les échanges entre cultures indigène et européenne. De nombreux édifices qui font partie de ces monastères ont un aspect militaire explicite, avec des éléments entrant dans leur composition d'origine mudéjare et Renaissance. Des influences des cultures autochtones sont exprimées de manière tangible dans de vastes espaces ouverts utilisés pour le culte ainsi que dans les décorations et les peintures murales. La relation entre espaces bâtis et espaces ouverts est une caractéristique distinctive de ces monastères et, avant tout, l'accent mis sur le large parvis ou atrium, avec ses *posa* individuelles et chapelles ouvertes. Ces monastères ont été fondés dans des zones à forte population autochtone, et sont devenus les points de référence de nouveaux établissements urbains, dont beaucoup existent encore de nos jours.

L'extension proposée pour inscription porte sur l'ajout de l'ensemble franciscain du monastère et de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala, qui fut construit près d'établissements antérieurs et qui devint la pierre angulaire du développement de la ville de Tlaxcala. Sa présence centrale dans le paysage urbain de la ville est encore visible de nos jours. Cet ensemble a également conservé sa fonction liturgique, étant devenu depuis 1959 le siège épiscopal de Tlaxcala.

Le monastère et la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala ont été le premier ensemble construit par les frères franciscains et, par conséquent, l'un des plus anciens exemples de la nouvelle typologie architecturale qui s'est ensuite répandue dans tout le territoire mexicain et même au-delà de ses frontières.

La ville de Tlaxcala fut fondée en 1521, après la conquête de Tenochtitlan, l'une des plus importantes villes préhispaniques des Amériques ; ce qui a permis à la nouvelle ville de bénéficier de privilèges spéciaux. Lorsque les 12 premiers frères franciscains arrivèrent en 1524, ils ont fondé l'un de leurs monastères à Tlaxcala, qui allait devenir plus tard un diocèse. La construction de cet ensemble commença peu après leur arrivée, et progressa en plusieurs étapes jusqu'au XVIIe siècle, parallèlement au développement de la ville de Tlaxcala.

La construction de la cathédrale aurait débuté en 1527 et, vers 1556, l'atrium supérieur était déjà doté de quatre chapelles. Lorsque l'espace liturgique et doctrinal fut déplacé vers l'atrium supérieur, l'atrium inférieur perdit de son importance pour devenir plus tard un cimetière. La construction se poursuivit au cours du XVIIe siècle avec l'ajout de la demeure des frères en 1629, ainsi qu'un nouveau retable en 1633 et la chapelle du Tiers-Ordre en 1685, entre autres structures.

Malgré la sécularisation ordonnée en 1640 par l'évêque Juan de Palafox y Mendoza, l'ensemble franciscain de Tlaxcala demeura un lieu important pour la communauté de Tlaxcala, qui continua à financer des améliorations pour l'ensemble.

Au XIXe siècle, pendant le processus d'indépendance l'ensemble franciscain perdit des éléments architecturaux et certains espaces, comme le verger et une partie de l'atrium inférieur (ce dernier est désormais occupé par une arène). Entre 1877 et 1881, le cloître du monastère fut utilisé pour divers usages, comme par exemple prison, hôpital et école.

Au début du XXe siècle, quelques travaux ont été entrepris, en particulier sur la tour pour assurer sa stabilité. En 1933, la cathédrale et l'ancien monastère furent déclarés monuments coloniaux. Un certain nombre de travaux de conservation furent réalisés durant les décennies suivantes pour traiter des problèmes comme les infiltrations d'eaux souterraines et l'effondrement de certains éléments. En 1978, le gouvernement fédéral divisa l'usufruit du bien entre l'Institut national d'anthropologie et d'histoire (INAH) et le diocèse de Tlaxcala. Étant donné que plus de la moitié de la surface bâtie était abandonnée ou en mauvais état, l'INAH a été chargé d'une grande partie de l'ensemble, le reste demeurant sous le contrôle du diocèse de Tlaxcala. Des décennies de conservation suivirent. Aujourd'hui, la majeure partie de l'ensemble est toujours administrée par l'INAH qui gère le musée régional installé dans le monastère.

Délimitations

L'extension proposée pour inscription est conçue comme un nouvel élément constitutif du bien en série inscrit, ayant sa propre superficie et sa propre zone tampon. Initialement, elle comptait une zone de 1,9 ha et une zone tampon de 14,8 ha. Dans son rapport intermédiaire, l'ICOMOS a noté que les délimitations de l'extension proposée pour inscription n'étaient définies qu'en fonction de l'étendue actuelle de l'ensemble architectural franciscain. L'ICOMOS considère important que les délimitations de l'extension proposée pour inscription reflètent également l'importance des autres espaces ayant une pertinence fonctionnelle qui existaient dans le passé, comme l'atrium inférieur (en tant que lieu de fondation de l'église primitive) et l'espace de la *Calle De La Capilla Abierta* (un chemin de procession avec un point de vue remarquable sur la chapelle ouverte). Inclure ces éléments dans les délimitations de l'extension proposée pour inscription assurera leur conservation et l'intégrité du bien.

En réponse à ces recommandations, l'État partie a proposé de nouvelles délimitations, incluant une partie de la rue *Capilla Abierta* mais limitées à l'empreinte de cette rue et n'incluant pas les édifices qui la délimitent. Par ailleurs, la plupart des zones jadis occupées par l'atrium inférieur et le verger n'ont pas été prises en compte. L'ICOMOS considère important que le témoignage archéologique de ces espaces soit conservé et réitéré sa

demande à l'État partie de les inclure dans les délimitations de l'extension proposée pour inscription.

La zone tampon proposée suit l'étendue totale initiale du monastère, couvrant les zones désormais disparues comme le verger. Dans son rapport intermédiaire, l'ICOMOS a noté l'importance de l'emplacement du monastère sur une colline et de sa relation avec ses environs, et a considéré nécessaire d'assurer la protection des points de vue depuis l'ensemble franciscain. En conséquence, l'ICOMOS a demandé à l'État partie davantage d'informations sur la manière dont les délimitations de la zone tampon proposée intègrent les caractéristiques présentées comme décisives dans le choix du lieu d'implantation de l'établissement des Franciscains, telles que les sept collines et la source d'eau. L'ICOMOS a également demandé de plus amples détails sur les dispositions juridiques et de planification actuelles visant à protéger les vues sur le monastère et depuis le monastère sur ses environs, dans une approche paysagère plus large. Alors que l'État partie a fourni des informations complémentaires sur les dispositions juridiques et de planification, qui sont analysées dans une autre section du présent rapport d'évaluation, aucune information concrète n'a été donnée sur la manière dont les délimitations de la zone tampon prennent en considération les caractéristiques importantes associées à l'emplacement géographique du monastère.

L'ICOMOS reconnaît les efforts de l'État partie pour réviser les délimitations de l'extension proposée, mais considère que des ajustements complémentaires sont nécessaires pour intégrer des zones qui témoignent de l'ancien atrium inférieur et du verger. De même, les délimitations de la zone tampon devraient être révisées à la lumière des éléments importants qui ont déterminés l'emplacement du monastère, afin de mieux définir son environnement immédiat et de prendre en compte les points de vue importants.

État de conservation

Après l'indépendance du Mexique, et en particulier après l'application de lois de réforme, notamment de la « loi de désaffectation des biens ecclésiastiques et civils », l'ensemble franciscain a été utilisé pour d'autres fonctions : il est devenu une école en 1861 et plus tard, un hôpital, une prison puis une garnison. Des réparations ont commencé après qu'il ait été déclaré monument colonial en 1933, en particulier de 1945 à 1949. Entre 1970 et 2016, l'INAH a réalisé plusieurs programmes de travaux de conservation. Toutes les interventions ont été documentées avec des inventaires, des plans et des documents de recherche, dont la plupart sont conservés et disponibles dans les archives du bureau local de l'INAH.

Le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires reçues détaillent trois phases principales de travaux de conservation. Pendant la première phase, entre 1970 et 1990, les travaux visaient à stabiliser et consolider les parties des bâtiments qui étaient endommagées, et à adapter leurs usages à leurs fonctions actuelles. Ces travaux ont porté sur la consolidation et

l'étanchéité des murs et des voûtes, le remplacement des pièces en bois endommagées, des travaux de remplacement sur le sol de la cathédrale et des réparations de l'installation électrique. La deuxième phase, entre 1991 et 2011, s'est concentrée sur le renforcement d'un mur, qui s'était effondré à la suite d'un glissement de terrain, et sur des travaux généraux d'entretien et de nettoyage, en particulier des matières organiques, dans les différentes parties de l'ensemble. Elle a aussi inclus le retrait du sol en béton de la chapelle Notre-Dame-de-Guadalupe et la restauration de peintures vandalisées dans la chapelle du Rosaire, en 2005. Enfin, entre 2012 et 2016, des interventions eurent lieu pour assurer l'étanchéité de la plateforme extérieure de la nef principale de la cathédrale et préserver les peintures murales dans tout le monastère ; les travaux de nettoyage se sont poursuivis durant cette période. En 2018-2019, l'INAH a mené des interventions pour renforcer des éléments architecturaux, comme les fondations de la tour isolée. Les travaux d'entretien et de nettoyage de l'ensemble continuent à un rythme régulier.

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique, l'ICOMOS considère que l'état de conservation est en général bon. Toutefois, les effets de l'activité sismique, les fortes pluies et l'emplacement de l'ensemble sur une colline possédant une source d'eau, exigent une attention constante pour éviter des problèmes récurrents d'infiltration d'eau, de remontées d'humidité et de moisissures, susceptibles de provoquer la détérioration d'éléments structurels ainsi que décoratifs.

Facteurs affectant le bien

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique, l'ICOMOS considère que les principaux facteurs affectant l'extension proposée sont associés à des catastrophes naturelles, à savoir des tremblements de terre, des pluies torrentielles et des glissements de terrain. Étant donné que l'ensemble franciscain est situé sur les pentes du volcan Popocatepetl, et également à proximité du volcan La Malinche, il subit constamment les effets de l'activité volcanique. Le dernier grand tremblement de terre, en 2016, eut un impact important sur l'extension proposée pour inscription ainsi que sur les monastères déjà inscrits ; cela a conduit à l'attribution d'une assistance internationale d'urgence en 2018, au titre du Fonds du patrimoine mondial, pour le bien déjà inscrit.

Le plan de gestion mentionne ces risques, et suggère la nécessité de disposer d'un plan de protection civile dédié, mais ne présente aucune mesure concrète à cet égard. Sur la base des informations de la mission d'évaluation technique, l'ICOMOS a également noté, dans son rapport intermédiaire, le risque d'incendie potentiel lié au système électrique obsolète. En conséquence, il a été demandé à l'État partie de soumettre de l'information complémentaire sur les mesures concrètes pour traiter ce risque d'incendie (en particulier, compte-tenu de l'importance des *alfarje* en bois) et sur d'autres mesures ou plans de gestion existants pour traiter d'autres risques. Les informations complémentaires soumises par l'État partie expliquent que

les autorités responsables ont déjà pris des mesures pour commencer à remplacer le système électrique (les travaux devraient commencer en 2021) et ont planifié l'installation d'un système de détection d'incendie. L'État partie a également soumis des plans pour l'élaboration d'un programme de gestion général des risques pour l'ensemble du bien.

Des pressions dues au développement urbain ont entraînés dans certains cas, la construction d'immeubles de grande hauteur, la construction de bâtiments reposant sur une planification minimale ou inexistante, mais également des embouteillages et de la pollution, qui constituent d'autres facteurs importants. Le fait que l'ensemble franciscain de Tlaxcala soit inclus dans la zone monumentale déclarée en 1986, permet de traiter ces pressions ; toutefois, l'ICOMOS a déjà exprimé ses préoccupations quant à la nécessité de protéger les points de vue sur et à partir de cet ensemble. Pour remédier à ce problème, le gouvernement local a récemment adopté un nouveau plan pour contrôler et surveiller le développement urbain du centre-ville.

Les infiltrations d'eau, l'humidité et le développement de micro-organismes (et d'organismes comme les mites) posent également des problèmes aux éléments structurels et décoratifs de l'ensemble.

3 Justification proposée de l'inscription

Justification proposée

L'extension proposée pour inscription est considérée par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Les Premiers monastères du XVI^e siècle sur les versants du Popocatepetl sont considérés représenter de bons exemples du style architectural adopté par les premiers missionnaires – franciscains, dominicains et augustins –, avec des solutions spatiales et des expressions architecturales qui matérialisent la fusion et la synthèse d'éléments hétérogènes. Un nombre important de ces édifices présentent un aspect militaire explicite, et des éléments de composition ayant une origine mudéjare et Renaissance bien définie. L'expression de la culture autochtone est également présente, depuis les espaces ouverts utilisés pour le culte jusqu'aux œuvres présentes dans les décorations et les peintures murales.
- Tous ces édifices se conforment à un modèle architectural qui s'est rapidement répandu dans la région et qui contient certains éléments de base communs à ce nouveau type de demeure monastique ; les monastères ont également été fondés dans des zones denses d'établissements autochtones, avec pour objectif de servir de référence à de nouveaux établissements urbains.

- L'ensemble franciscain du monastère et de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala suit le même modèle architectural et sa fondation précède celle de la plupart des autres monastères déjà inclus dans le bien inscrit. De plus, il présente des caractéristiques particulières que l'on ne trouve pas dans les autres monastères comme la tour isolée et le plafond mudéjare en bois appelé *alfarje* (tous les autres monastères ont des plafonds voûtés) ainsi qu'une répartition unique des espaces et des bâtiments en raison de sa situation.

Analyse comparative

L'analyse comparative présentée dans le dossier de proposition d'inscription détaille de manière approfondie le caractère unique de l'histoire de l'ensemble franciscain et souligne le contexte particulier, tant culturel que géographique, de la fondation et de l'évolution du monastère. Elle présente également une liste de fondations monastiques du XVI^e siècle en Amérique latine, mais aucune comparaison de leurs caractéristiques n'est présentée. En conséquence, dans sa demande d'informations complémentaires envoyée en septembre 2020, l'ICOMOS s'est enquis des raisons pour lesquelles cet élément constitutif particulier a été sélectionné en tant qu'extension proposée et de la logique suivie pour parvenir à cette sélection.

Les informations complémentaires soumises par l'État partie en novembre 2020 ont précisé que l'ensemble franciscain de Tlaxcala n'avait pas été inclus dans la proposition d'inscription d'origine en raison du manque d'informations et de recherches solides. Les informations fournies ont également expliqué que l'ensemble franciscain est l'un des premiers monastères fondés, et ont souligné ses caractéristiques uniques telles que la tour isolée, et le plafond *alfarje*. Néanmoins, la comparaison avec les monastères déjà inscrits était encore limitée.

En conséquence, dans son rapport intermédiaire, l'ICOMOS a demandé des informations complémentaires sur la manière dont cet ensemble se distingue des 14 autres monastères et les complète et en quoi il contribue à une meilleure compréhension de la valeur universelle exceptionnelle du bien inscrit. Dans les informations complémentaires fournies par l'État partie en février 2021, une comparaison plus rigoureuse avec les monastères met en évidence la spécificité de l'ensemble franciscain proposé et ses caractéristiques uniques. L'État partie a également répondu aux préoccupations de l'ICOMOS quant au caractère complet de la série en confirmant qu'aucune autre extension n'est envisagée à l'avenir.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'approbation de l'extension proposée sur la Liste du patrimoine mondial.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les Premiers monastères du XVI^e siècle sur les versants du Popocatepetl ont été inscrits sur la base des critères culturels (ii) et (iv). L'extension proposée est, par conséquent, proposée pour inscription sur la base des mêmes critères culturels.

Critère (ii) : *témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'ensemble franciscain du monastère et de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala est un exemple de la manière dont l'échange d'influences a conduit à la création d'espaces urbains en devenant la pierre angulaire pour la construction de la ville de Tlaxcala, au cours de la troisième décennie du XVI^e siècle. Une proportion importante de ses murs visibles est construite avec des matériaux de déblai provenant de constructions préhispaniques. Des réminiscences et des traces de technologies autochtones sont également présentes dans les murs, dans les chapelles *posa* de l'atrium supérieur et dans la plateforme de support de la tour isolée.

L'ICOMOS considère que la relation étroite entre le monastère et le développement de la ville de Tlaxcala est encore visible de nos jours. En tant que l'un des cinq premiers monastères construits et l'un des trois encore debout, l'extension proposée revêt une importance particulière dans le développement du nouveau modèle architectural illustré par le bien en série et par rapport à son influence tant sur le développement urbain autour des monastères que sur la diffusion de ce modèle jusqu'au XVIII^e siècle.

Critère (iv) : *offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'ensemble franciscain du monastère et de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala partage certaines caractéristiques avec les monastères établis sur les pentes du Popocatepetl. Au-delà des caractéristiques architecturales également présentes dans d'autres monastères, l'extension proposée présente des singularités qui lui confèrent un caractère exceptionnel, à savoir son emplacement sur une acropole d'où elle domine la vallée de la ville de Tlaxcala, ses deux atriums, sa tour isolée renforcée par un chemin de ronde qui rappelle les bâtiments militaires de la période de la Reconquête espagnole et son plafond *alfarje* en bois.

L'ICOMOS considère que l'ensemble franciscain du monastère et de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala contribue à une meilleure compréhension du modèle architectural développé dans les monastères. Il illustre également une des premières

tentatives d'aménagement de nouveaux espaces de construction reposant sur une synthèse de différentes influences et techniques stylistiques.

L'ICOMOS considère que l'extension proposée répond aux critères (ii) et (iv) et renforce la justification du bien du patrimoine mondial des Premiers monastères du XVI^e siècle sur les versants du Popocatepetl.

Intégrité et authenticité

Intégrité

Selon l'État partie, l'extension des Premiers monastères du XVI^e siècle sur les versants du Popocatepetl avec l'ajout de l'Ensemble franciscain du monastère et de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala forme un ensemble cohérent et complet, chaque élément constitutif ayant sa spécificité.

Lorsque les ordres franciscain, dominicain et augustin arrivèrent sur le continent américain au XVI^e siècle, ils furent confrontés à de nouvelles réalités qui les forcèrent à reconsidérer et repenser leurs modèles et leurs typologies architecturales, en les adaptant à un contexte américain et à une nouvelle population. Les nouveaux modèles intégrèrent une série d'unités et d'espaces, typiquement américains, tels que les atriums larges et bien définis, les chapelles *posa* et les chapelles ouvertes. L'extrême simplicité des constructions et, dans certains cas, leur caractère défensif, contribuèrent à définir une typologie architecturale américaine.

L'ICOMOS considère que l'ensemble franciscain de Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala a et conserve tous les éléments de la typologie décrite. Ses deux atriums, les chapelles *posa* et les chapelles ouvertes, ainsi que les bâtiments du monastère sont tous représentatifs de ce nouveau modèle. L'ICOMOS a déjà noté que, malgré les révisions des délimitations proposées par l'État partie, comme indiqué dans les informations complémentaires envoyées en février 2021, certains espaces correspondant à ceux de l'atrium inférieur et de l'ancien verger, qui ont été perdus, ne sont pas encore inclus dans les délimitations de l'extension proposée mais devraient en faire partie.

L'ICOMOS convient avec l'État partie que la proposition d'étendre le bien inscrit en incluant l'ensemble franciscain de Tlaxcala augmentera les conditions d'intégrité de ce bien en lui adjoignant un élément essentiel qui a participé au développement historique des monastères dans cette région, et en étant le seul monastère encore debout sur les cinq construits à l'arrivée des Européens.

Alors que la perte de certains de ces espaces dans le passé a été principalement due à l'évolution de cet ensemble, l'ICOMOS considère que leur témoignage archéologique doit être conservé. À l'heure actuelle, les effets négatifs dus au développement n'affectent pas, de manière importante l'intégrité des éléments restants mais doivent être soigneusement contrôlés.

Authenticité

L'ICOMOS considère que les attributs physiques de l'extension proposée reflètent de manière crédible la justification proposée au travers de leur forme et de leur conception, de leurs matériaux et de leur usage.

Les formes et la conception de l'ensemble franciscain de Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala ont été maintenues presque entièrement, depuis son origine au XVI^e siècle. Les modifications ou les changements au fil des siècles n'ont pas affecté de manière significative le modèle architectural général.

Les matériaux utilisés depuis le XVI^e siècle (pierre, bois, chaux, sable) sont encore visibles de nos jours dans tout l'ensemble ; les différentes interventions réalisées au fil des siècles ont eu recours aux mêmes matériaux. Des adaptations fonctionnelles minimales contemporaines, comme des sanitaires modernes pour les visiteurs, entre autres, ont été réalisées de manière discrète et appropriée, sans affecter l'ensemble historique monumental ni aucun de ses éléments constitutifs. Bien que des parties de l'ensemble aient rempli d'autres fonctions au cours de certaines périodes, la cathédrale a conservé son usage religieux d'origine pendant presque cinq cents ans.

La situation de l'ensemble sur une acropole et sa position dominante au sein de l'établissement urbain sont encore préservés mais la relation avec le cadre environnant demeure fragile.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité de l'extension proposée ont été remplies, mais sont vulnérables. Elles devraient être améliorées grâce à des modifications mineures des délimitations de la zone proposée pour inscription et de la zone tampon.

Évaluation de la justification pour l'inscription

L'ICOMOS considère que la justification soumise pour l'inscription de l'extension proposée est cohérente avec la justification et la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial Premiers monastères du XVI^e siècle sur les versants du Popocatepetl, et renforce la justification des critères (ii) et (iv).

Les conditions d'intégrité de l'extension proposée sont vulnérables parce qu'il existe des éléments associés à la configuration spatiale de l'ensemble, qui sont fondamentaux pour la compréhension de la contribution que cette extension apporte à la valeur universelle exceptionnelle du bien déjà inscrit (en particulier, l'atrium inférieur) et qui ne sont pas encore inclus dans les délimitations de l'extension proposée pour inscription.

L'ICOMOS considère également que la relation avec l'environnement et les points de vue depuis et sur le monastère nécessite d'être mieux définie et protégée.

Attributs

Comme dans les autres monastères déjà inscrits, la relation distincte entre espaces bâtis et espaces ouverts de l'ensemble franciscain de Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala constitue un de ses principaux attributs. Il en est de même pour les *posa* individuelles et les chapelles ouvertes qui offrent une variété de solutions architecturales. Tous les monastères se conforment à un modèle architectural qui s'est rapidement répandu dans la région et qui contient certains éléments de base communs à ce nouveau type de demeure monastique : l'atrium (habituellement rectangulaire), l'église (habituellement de plan simple mais de taille imposante, avec une unique nef), et des édifices monastiques, habituellement situés au sud de l'église et disposés autour d'une petite cour ou patio, faisant office de cloître. Ils présentaient souvent un aspect défensif et étaient de construction simple. Étant l'un des premiers monastères construits avec ces caractéristiques, l'extension proposée pour inscription offre également un premier exemple d'architecture mixte incluant diverses influences et techniques stylistiques, et comprend des caractéristiques uniques comme sa tour isolée et le plafond en bois de la cathédrale.

L'ICOMOS considère que l'extension proposée pour inscription avec ses attributs complètera et renforcera la valeur universelle exceptionnelle du bien inscrit Premiers monastères du XVI^e siècle sur les versants du Popocatepetl.

4 Mesures de conservation et suivi

Mesures de conservation

Le bien a un plan de conservation préventif et il existe un suivi permanent de l'état de conservation assuré par l'équipe de l'INAH sur le site. Les mesures de conservation sont considérées comme adéquates pour assurer la conservation appropriée de la valeur universelle exceptionnelle, de l'authenticité et de l'intégrité du bien. Le financement de ces mesures est assuré conjointement par l'INAH, le diocèse de Tlaxcala et la municipalité de Tlaxcala.

La mission d'évaluation technique de l'ICOMOS a identifié des risques potentiels liés à l'obsolescence du système électrique. Les informations complémentaires fournies par l'État partie en réponse au rapport intermédiaire de l'ICOMOS présentent les détails d'un projet pour changer le système électrique, devant commencer en 2021.

L'ICOMOS note également les facteurs affectant l'état de conservation du bien, comme les infiltrations d'eau, l'humidité et le développement de micro-organismes, en particulier sur les éléments structurels et décoratifs, et considère qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures de conservation pour atténuer ces effets.

Suivi

L'ensemble franciscain de Tlaxcala abrite un musée et les bureaux de la délégation régionale de l'INAH, et les utilisations et interventions quotidiennes pour l'entretien des édifices permettent un suivi attentif du bien. De plus, des inspections annuelles sont effectuées par l'unité de gestion du patrimoine culturel municipal au travers des compte-rendu photographiques, et des vidéos prises à partir de drones en vol. Tous les trois ans, la division des services publics de la ville de Tlaxcala réalise une cartographie architecturale et effectue une inspection de l'ensemble visant à suivre la dégradation des matériaux et d'éventuels changements dans l'intégrité structurelle des bâtiments. L'ICOMOS considère que les changements dans le cadre environnant de l'ensemble devraient également être étroitement surveillés afin de garantir que le développement ne compromet pas la relation de l'ensemble avec son environnement.

L'ICOMOS considère que l'extension proposée bénéficie de mesures de conservation appropriées.

5 Protection et gestion

Documentation

L'extension proposée a été largement documentée au cours des décennies passées. Des travaux de conservation ont été répertoriés et la majeure partie de la documentation est conservée dans la bibliothèque du centre de l'INAH à Tlaxcala.

Un inventaire complet des biens meubles de la cathédrale a été dressé en 2002. Il existe une abondante bibliographie d'études sur le développement de la ville de Tlaxcala et le rôle que l'ensemble franciscain y a joué. Toutefois, l'ICOMOS a noté un certain nombre de disparités concernant l'histoire et le développement de l'extension proposée, qui devraient être soigneusement réévaluées sur la base des documents historiques.

Protection juridique

L'ensemble franciscain du monastère et de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala a été déclaré monument historique, en vertu de la loi fédérale sur les monuments et zones historiques, archéologiques et artistiques publiée dans la gazette officielle de la Fédération en mai 1972. L'ensemble et la cathédrale sont situés dans la zone de monuments historiques de la ville de Tlaxcala de Xicohténcatl, publiée dans la gazette officielle de la Fédération le 11 avril 1986. Cette zone fait l'objet de conditions juridiques spécifiques exigeant que tout type de travaux de construction, restauration ou conservation en son sein soient approuvés par l'INAH avec le soutien de l'État concerné et des autorités municipales.

Aux niveaux étatique et municipal, la protection juridique de l'extension proposée a été récemment mise à jour et ajustée grâce au programme de développement urbain partiel pour le monastère franciscain et la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala et sa zone d'influence,

approuvé par le Conseil municipal de Tlaxcala le 3 juin 2020. Ce programme couvre la totalité de la zone tampon, y compris des parties extérieures à la zone historique.

D'autres lois et réglementations comme la loi sur la construction de l'État de Tlaxcala, la loi sur les travaux publics de l'État de Tlaxcala et de ses municipalités, et la loi sur l'aménagement du territoire pour l'État de Tlaxcala, permettent aux autorités municipales de contrôler activement le développement autour de l'ensemble.

Système de gestion

Le dossier de proposition d'inscription comprend un document appelé plan de gestion pour l'ensemble franciscain et la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala. Bien que ce document contienne des informations utiles, il fournit peu d'indications sur les aspects importants du système de gestion en place, dont les effectifs, l'expertise et les ressources disponibles, et il ne précise pas les relations entre les nombreux acteurs impliqués dans la gestion du bien. Ce document est également limité à l'ensemble franciscain et n'explique pas de manière appropriée comment cette gestion sera intégrée à celle des monastères déjà inscrits.

Les informations complémentaires fournies par l'État partie en réponse à la première demande d'informations complémentaires de l'ICOMOS confirment la création en octobre 2020 d'une unité de gestion du patrimoine culturel mais sans donner d'information détaillées sur le personnel ou les ressources financières nécessaires pour rendre cette unité opérationnelle ; rien n'indique non plus qu'il existe un mécanisme de coordination entre les trois niveaux de gouvernement. En vertu de la loi, l'ensemble franciscain est considéré comme un bien fédéral et son administration incombe à l'INAH mais l'application de la réglementation et l'unité de gestion sont de la responsabilité de la municipalité.

Dans les informations complémentaires fournies en réponse au rapport intermédiaire de l'ICOMOS, l'État partie propose une structure pour une unité de gestion pour la totalité du bien, impliquant les autorités fédérales et les autorités des trois États où les monastères sont situés. Cette unité sera chargée de la coordination et du suivi d'un plan de gestion et de conservation intégral pour tous les monastères. Il propose également qu'un plan de gestion des risques général soit élaboré.

L'ICOMOS accueille favorablement la suggestion de créer une unité de gestion globale du bien, ainsi que la création d'un plan de gestion et de conservation intégral pour les monastères.

Gestion des visiteurs

La ville de Tlaxcala a connu une augmentation du tourisme ces dix dernières années. À présent, l'État partie considère que les visiteurs et touristes ne représentent pas un risque pour la conservation de l'ensemble ; les actions mentionnées dans le plan de gestion et dans le dossier de proposition d'inscription concernant la gestion des visiteurs se rapportent principalement à la promotion de Tlaxcala en tant que destination touristique.

L'ICOMOS note également qu'aucune information n'est donnée sur une stratégie d'interprétation et de présentation communes pour l'ensemble du bien. Selon les informations recueillies, aucun itinéraire ou circuit culturel n'a été élaboré, ou mis en œuvre pour aider les visiteurs et les touristes à acquérir une compréhension globale du bien inscrit dans son ensemble et à les encourager à visiter les autres monastères faisant partie de la série.

Implication des communautés

La population of Tlaxcala possède un sentiment très fort d'appartenance et d'appropriation sociale de l'ensemble franciscain, et soutient sa protection. L'histoire du monastère en tant que l'un des premiers de ce type est largement connue dans la communauté locale. Toutefois, l'ICOMOS note l'absence d'un mécanisme pour promouvoir l'implication de la population dans la gestion de l'ensemble. Le dossier de proposition d'inscription mentionne un Conseil citoyen consultatif mais la représentation des communautés locales n'est pas claire, ni quelles seraient les relations entre la communauté et l'unité de gestion.

Évaluation de l'efficacité de la protection et de la gestion du bien proposé pour inscription

L'ICOMOS considère que les mécanismes de protection et de gestion en place sont suffisants pour assurer la conservation appropriée de l'ensemble, mais que certains éléments devraient être renforcés. La protection juridique et les mécanismes d'application sont considérés comme appropriés pour maintenir les conditions d'authenticité et d'intégrité, ainsi que la valeur universelle exceptionnelle de l'extension proposée. Des règles et réglementations sont également en place pour protéger la zone tampon. Toutefois, l'ICOMOS considère que les points de vue depuis et sur le monastère devraient être davantage étudiés et leur protection renforcée.

Les dispositions de gouvernance devraient également être renforcées afin d'inclure des mécanismes concrets pour coordonner les actions entre les nombreux acteurs ayant des responsabilités de gestion sur l'ensemble, sa zone tampon et son environnement plus large.

L'intégration de l'extension proposée dans un cadre de gestion général du bien inscrit reste un défi à relever. Un tel cadre devrait aborder la question d'une stratégie d'interprétation et de communication communes pour le bien en série inscrit.

L'ICOMOS considère que les mesures de protection et les modalités de gestion sont appropriées. Certains aspects pourraient être renforcés pour consolider leur efficacité. L'ICOMOS recommande également que soient poursuivis les efforts visant à élaborer un cadre de gestion général pour l'ensemble du bien, qui devrait inclure un plan de gestion des risques commun, un système de suivi, et des stratégies d'interprétation, de communication et de tourisme.

6 Conclusion

L'ensemble franciscain du monastère et de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala fut l'un des premiers monastères construits dans le cadre des processus d'évangélisation et de colonisation des territoires septentrionaux du Mexique. Cet ensemble est devenu la pierre angulaire du développement de la ville de Tlaxcala et occupe aujourd'hui encore une position unique dominant le centre-ville. Comme les autres monastères, il se conforme au nouveau modèle architectural, caractérisé par la relation entre espaces bâtis et espaces ouverts, ses atriums ouverts avec des chapelles *posa*, l'église (habituellement de plan simple mais de taille imposante) et les édifices monastiques disposés autour du patio. L'ensemble présente également d'autres caractéristiques que l'on ne rencontre pas dans les autres monastères déjà inscrits, notamment les atriums sur différents niveaux, une tour isolée et un plafond mudéjar en bois appelé *alfarje*. Pour ces raisons, l'ICOMOS considère que l'extension proposée renforce les critères (ii) et (iv). L'ICOMOS accueille avec satisfaction la garantie de l'État partie qu'aucune autre extension n'est envisagée et considère la série comme complète.

L'ensemble est dans un bon état de conservation et, même s'il exige un entretien régulier, les problèmes sont cohérents avec l'ancienneté, les matériaux de construction et l'usage régulier de ce type de bien. Certains espaces qui, à l'origine, faisaient partie du monastère, comme l'atrium inférieur qui est une caractéristique distinctive de l'extension proposée, ainsi que le verger, ont disparu en raison de phases de construction ultérieures au fil des siècles. Néanmoins, l'ICOMOS considère que le témoignage archéologique de ces espaces doit être préservé et que l'empreinte de leur configuration doit être pleinement inscrite dans les délimitations de l'extension proposée, indépendamment du fait que ces espaces soient désormais occupés par des constructions modernes. Alors que l'ICOMOS se félicite des efforts déjà déployés à cet égard par l'État partie, l'ICOMOS considère néanmoins que les délimitations de l'extension proposée doivent être à nouveau révisées. Par exemple, l'ICOMOS note que les délimitations révisées proposées dans les informations complémentaires, envoyées en février 2021 ne comprenaient que l'espace défini par la *Calle De La Capilla Abierta* mais n'incluaient pas les bâtiments la délimitant.

À la lumière des révisions nécessaires pour les délimitations de l'extension proposée, l'ICOMOS considère également que l'État partie devrait étudier les implications de ces modifications sur les délimitations de la zone tampon. L'ICOMOS note qu'en raison de l'emplacement spécifique de l'ensemble sur une colline, il est essentiel de préserver le rôle prééminent du monastère dans le paysage urbain du centre historique et la relation avec son environnement. En conséquence, les délimitations de la zone tampon devraient être révisées par rapport aux éléments importants qui ont déterminé son emplacement, afin de mieux définir son environnement immédiat et de prendre en compte les points de vue importants depuis et sur le monastère. Préserver ces vues peut exiger de recourir à d'autres mécanismes que la possibilité de les inclure dans la zone tampon. L'ICOMOS reconnaît les dispositions déjà incluses dans le programme de développement urbain partiel mais recommande que l'État partie examine davantage cette question. L'ICOMOS rappelle que la section intégrité de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle pour le bien déjà inscrit relève des problèmes importants concernant l'environnement physique de ces monastères, en particulier en termes de contrôle de l'expansion urbaine. Cet aspect est d'autant plus important pour l'extension proposée en raison de son emplacement sur une colline.

Étant donné qu'il s'agit d'une extension, l'ICOMOS considère que l'ensemble franciscain remplit les conditions nécessaires d'authenticité et d'intégrité mais que celles-ci sont vulnérables en raison des questions liées aux délimitations et à la protection de l'environnement, ainsi qu'aux effets négatifs potentiels du développement et de la négligence. L'ICOMOS a noté qu'un système électrique obsolète présente des risques d'incendie importants, en particulier compte tenu de l'importance des *alfarje* en bois, une caractéristique unique de cet ensemble franciscain. En conséquence, l'ICOMOS se félicite de l'assurance de l'État partie selon laquelle des fonds ont déjà été alloués pour lancer un programme de remplacement du système électrique. Il est également noté qu'une phase suivante est déjà prévue pour installer un système de détection de fumée et d'incendie, mais qu'un financement n'a pas encore été attribué. L'ICOMOS considère que cette question doit être considérée comme étant hautement prioritaire.

Étant donné que l'ensemble est situé dans une zone exposée aux tremblements de terre, l'ICOMOS note également avec satisfaction les plans de l'État partie visant à élaborer un programme de gestion des risques général pour la totalité du bien inscrit.

L'ICOMOS considère que la protection juridique est appropriée et englobe aussi bien l'extension proposée que la zone tampon. L'ICOMOS considère que le système de gestion pourrait être amélioré pour renforcer les dispositions de gouvernance et promouvoir la collaboration entre les nombreux acteurs impliqués, dont les communautés locales.

L'ICOMOS accueille également favorablement la volonté de l'État partie d'élaborer un cadre de gestion général pour l'ensemble du bien, appelé plan de gestion et de conservation global, ainsi que la création d'une unité de gestion pour surveiller la mise en œuvre de ce plan. Le programme général de gestion des risques fera partie de ce plan. L'ICOMOS recommande également qu'un système de suivi commun et des stratégies d'interprétation, de communication et de gestion des visiteurs soient inclus pour intégrer (ou compléter) ce cadre de gestion général. Dans l'ensemble, ces mécanismes de protection et de gestion prévus semblent être appropriés mais doivent être mis en œuvre.

7 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'extension des Premiers monastères du XVI^e siècle sur les versants du Popocatepetl pour inclure l'Ensemble franciscain du monastère et de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Tlaxcala, Mexique, soit approuvée sur la base des **critères (ii) et (iv)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

Les Premiers monastères du XVI^e siècle sur les versants du Popocatepetl sont un bien en série comprenant 15 éléments constitutifs situés dans les États de Morelos, Puebla et Tlaxcala au Mexique, construits dans le cadre de l'évangélisation et de la colonisation des territoires septentrionaux du Mexique. Les monastères sont : Atlatlahucan, Cuernavaca, Tetela del Volcan, Yautepéc, Ocuilco, Tepoztlán, Tlayacapan, Totolapan, Yecapixtla, Hueyapan et Zacualpan de Amilpas à Morelos ; Calpan, Huetotzingo et Tochimilco à Puebla ; et San Francisco à Tlaxcala. Ces monastères sont considérés comme étant de bons exemples du style architectural adopté par les premiers missionnaires – franciscains, dominicains et augustins –, avec des solutions spatiales et des expressions architecturales qui matérialisent la fusion et la synthèse d'éléments hétérogènes. Un nombre important de ces édifices présentent un aspect militaire explicite, et des éléments de composition ayant une origine mudéjare et Renaissance bien définie. L'expression de la culture autochtone est également présente, depuis les espaces ouverts utilisés pour le culte jusqu'aux œuvres exprimées dans les décorations et les peintures murales.

Les monastères représentent également un exemple d'un nouveau concept architectural dans lequel les espaces ouverts ont une importance renouvelée. L'influence de ce style est ressentie dans l'ensemble du territoire mexicain et même au-delà de ses frontières. La caractéristique distinctive de ces monastères réside dans la relation entre espaces ouverts et espaces fermés et, avant tout, dans l'accent placé sur les larges avant-cours ou atriums avec

des *posa* individuelles et des chapelles ouvertes qui offrent une variété de structuration. Les monastères ont été fondés dans des zones d'établissement autochtone dense, avec pour objectif de fournir des points de repère pour des établissements urbains, un rôle qui a survécu jusqu'à nos jours.

Les 15 monastères sont tous conformes à un modèle architectural qui s'est rapidement répandu dans la région et qui contient certains éléments de base communs à ce nouveau type d'établissement monastique : atrium (habituellement rectangulaire), église (habituellement de plan simple mais de taille imposante, avec une unique nef), et des édifices monastiques, habituellement situés au sud de l'église et disposés autour d'une petite cour ou patio, désigné comme étant le cloître.

Les grands atriums, qui sont des espaces ouverts, entourent la totalité du périmètre de l'église (dans certains cas, la majeure partie). Ils sont délimités par des chapelles reposoirs sur le périmètre intérieur de l'atrium, appelé chemin de procession, et les murs ont des petites niches pour la Via crucis. Un autre élément important est la chapelle ouverte. Les structures hydrauliques sont également des éléments de la composition extérieure qui apporte l'eau depuis la partie supérieure de la montagne pour son utilisation par la communauté.

Critère (ii) : L'influence considérable exercée par le modèle architectural des Premiers monastères du XVI^e siècle sur les versants du Popocatepetl, qui se répandit sur une zone très vaste, est incontestable. Ces monastères restèrent en activité non seulement pendant la deuxième moitié du XVI^e siècle dans le centre et le sud-est du Mexique, mais continuèrent avec l'expansion de la colonisation et de l'évangélisation jusqu'aux terres du nord au XVIII^e siècle, atteignant les États-Unis d'Amérique actuels de la côte atlantique à la côte pacifique, sous la forme d'un grand nombre d'établissements plus petits connus sous le nom de « missions » plutôt que de monastères.

Critère (iv) : Les Premiers monastères du XVI^e siècle sur les versants du Popocatepetl est un groupe de monastères sélectionnés comme étant représentatifs d'un groupe plus vaste. Ils sont le témoignage caractéristique d'un certain type de structure, tant architecturale qu'urbaine, qui servit de centre à de nouveaux établissements humains pour la réorganisation d'un immense territoire et pour l'introduction de nouveaux éléments sociaux et culturels.

Intégrité

Étant donné que les monastères ont préservé tous les éléments originaux de cet ensemble architectural, ils constituent une représentation complète d'un monastère authentique du XVI^e siècle. D'une manière générale, ils sont dans un bon état de conservation et leur intégrité physique a été conservée. Les processus de dégradation ont été contrôlés grâce à la mise en œuvre annuelle de projets de conservation. D'importants défis doivent être relevés concernant l'environnement physique de ces

monastères, en particulier en termes de contrôle de l'extension urbaine en divers endroits.

Authenticité

L'authenticité en termes de conception et de matériaux est élevée. Après le Concile de Trente, de nombreux édifices monastiques furent convertis à d'autres utilisations et, au cours du XIX^e siècle, de nouveaux édifices publics, comme des écoles et des dispensaires, furent construits dans l'enceinte des monastères. Toutefois, les églises ont toutes maintenu leur fonction d'origine et, en conséquence, ont préservé la plus grande partie de leur forme et mobilier d'origine. Les conditions d'authenticité sont susceptibles d'être menacées par des phénomènes naturels imprévisibles, comme des tremblements de terre et/ou éruption du volcan Popocatepetl, en raison de sa proximité. Dans ce dernier cas, les monastères pourraient connaître des pertes totales ou partielles.

Éléments requis en matière de gestion et de protection

La protection juridique des Premiers monastères du XVI^e siècle sur les versants du Popocatepetl implique trois niveaux différents de gouvernement : fédéral, étatique et local. Les instruments juridiques qui assurent la protection du bien comprennent la Constitution politique des États-Unis mexicains ; la loi générale sur les établissements humains et la loi fédérale de 1972 sur les monuments et zones historiques, archéologiques et artistiques.

La gestion du bien relève de la coresponsabilité des autorités chargées du patrimoine aux niveaux fédéral et étatique et de représentants des groupes civils associés. Les centres de gestion et de conservation visent à assurer la stabilité des monastères et de leurs éléments au travers de la mise en œuvre d'activités de conservation, d'entretien et de sensibilisation.

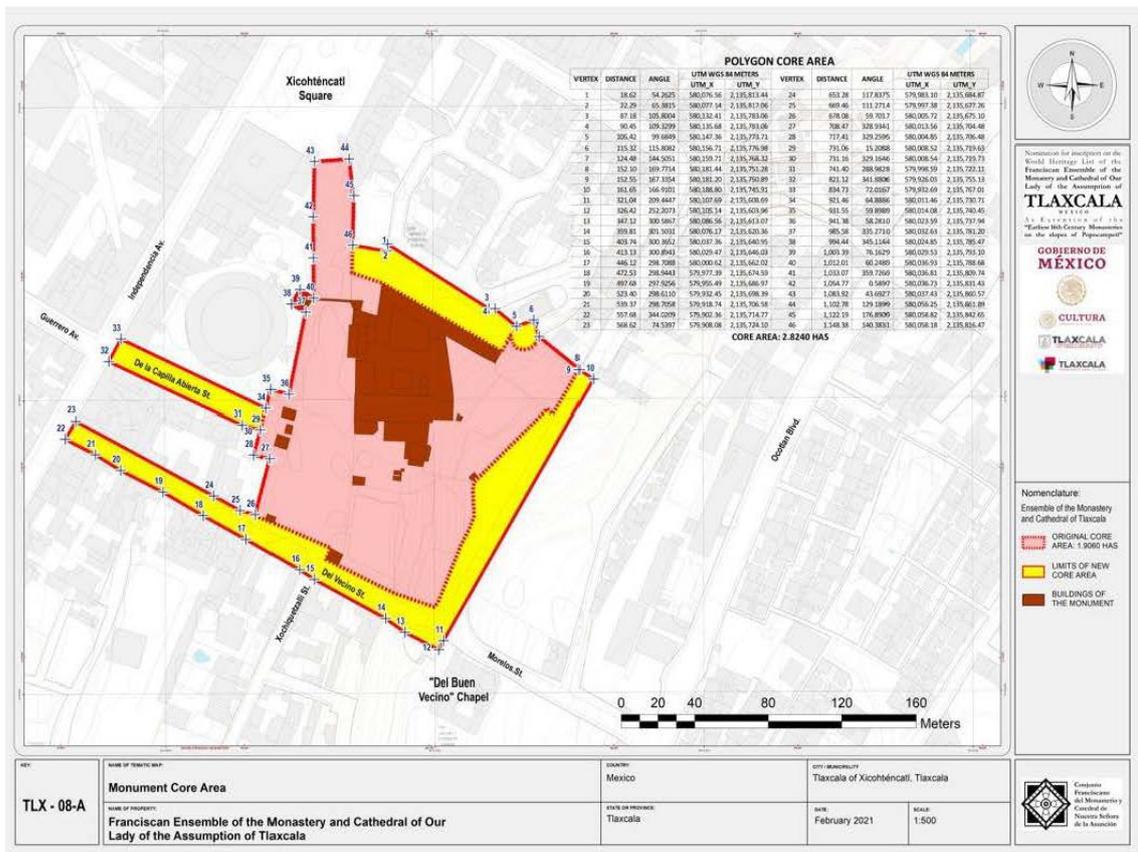
Les efforts déployés pour élaborer un cadre de gestion général pour l'ensemble du bien, qui devrait inclure un plan de gestion des risques commun, un système de suivi et des stratégies d'interprétation, de communication et de tourisme, doivent être poursuivis et une unité de gestion dédiée pour coordonner sa mise en œuvre doit être instaurée.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) Soumettre une modification mineure des limites reflétant les ajustements mentionnés ci-dessous concernant les délimitations de l'élément constitutif et de sa zone tampon, dans un délai de deux ans après approbation de l'extension :
 - Ajuster la délimitation de la zone de l'élément constitutif afin d'inclure les zones occupées par l'ancien atrium inférieur et, du moins, des parties du verger, pour protéger le témoignage archéologique de ces espaces, même si cela exige d'inclure

- des zones désormais occupées par des constructions plus récentes comme l'espace réservé à l'arène,
- Si nécessaire, ajuster la délimitation de la zone tampon sur la base des modifications à apporter aux délimitations de l'élément constitutif mais, également, afin de mieux préserver la position dominante que le monastère occupe dans le paysage urbain du centre-ville,
- b) Renforcer les réglementations d'urbanisme permettant de protéger les points de vue depuis et sur le monastère,
- c) Terminer le remplacement du système électrique dès que possible et installer un système de prévention des incendies efficace,
- d) Renforcer les modalités de gouvernance pour l'ensemble franciscain afin de faciliter la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans sa gestion,
- e) Poursuivre les efforts déployés pour élaborer un cadre de gestion général pour l'ensemble du bien (qui devrait inclure un plan de gestion des risques commun, un système de suivi et des stratégies d'interprétation, de communication et de tourisme) et instaurer une unité de gestion dédiée pour coordonner sa mise en œuvre ;



Plan indiquant les délimitations révisées de l'extension proposée pour inscription (février 2021)